

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
BOBIGNY
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE
93000 BOBIGNY

CLASSEMENT SANS SUITE

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

Pour faire suite à votre requête concernant

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **022053 REDEVABLE DE L'AMENDE ENCOURUE POUR NON RESPECT DE L'ARRET IMPOSE PAR UNE SIGNALISATION ART.L.121-3, ART.R.121-6 7°, ART.R.130-11 7° C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5, ART.R.415-6 AL.2 C.ROUTE.**

Infraction(s) relevée(s) à

par procès verbal n°

dressé par

en date du

, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Après examen de votre requête et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

Je vous pris d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à BOBIGNY, le 17/07/2026

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

